



**DECLARATION DE LA Xème SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA
CEEAC SUR LA GRAVE DETERIORATION DE LA SITUATION
POLITIQUE ET SECURITAIRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
BRAZZAVILLE, LE 26 DECEMBRE 2020**

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), réunis en visioconférence le 26 décembre 2020, à l'occasion de la Xème session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ;

Rappelant le Traité révisé instituant la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), entré en vigueur le 28 août 2019 et dont le Protocole de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) est partie intégrante ;

Rappelant particulièrement les principes de solidarité, d'assistance mutuelle, de complémentarité, de subsidiarité, de responsabilité collective et de non-indifférence consacrés dans les instruments juridiques et politiques pertinents de l'Union africaine et de la CEEAC ;

Déplorons la brusque détérioration et aggravation de la situation politique et sécuritaire en République Centrafricaine (RCA) depuis la reprise des attaques des groupes armés contre les cibles étatiques et la dénonciation par ces derniers de l'Accord de paix et de réconciliation signé le 6 février 2019 à Khartoum ;

Condamnons fermement le recours à la violence armée, la militarisation du combat politique, le trafic des armes, le mercenariat et le non-respect des engagements librement et solennellement pris, les atteintes à l'intégrité de la vie des populations civiles ainsi que toutes les formes d'ingérence extérieure ;

Condamnons avec la dernière énergie les violences qui ont coûté la vie à trois soldats burundais de la MINUSCA et présenté ses condoléances les plus attristées au peuple burundais ainsi qu'aux Nations Unies ;

Conscients que cette situation menace la sécurité et la paix dans la région, l'intégrité territoriale de la RCA, son unité, son existence comme État souverain ainsi que le processus électoral et de consolidation de la démocratie qui y est en cours ;

Déterminés à faire taire définitivement les armes dans la région d'Afrique centrale en vue d'en faire un espace de paix, de sécurité, de développement et de prospérité partagée ;



Assurons le peuple centrafricain de la solidarité des autres peuples et États de la région et de leur engagement à leurs côtés ;

Interpellons les leaders des groupes armés et les acteurs politiques qui contribuent à l'aggravation de cette situation politique et sécuritaire sur leur responsabilité individuelle au regard des conséquences de leurs décisions et du droit international ;

Appelons ces groupes au respect de la légalité constitutionnelle, des autorités légitimes issues des élections de 2016, du processus électoral et des engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix et de réconciliation y compris la cessation immédiate des hostilités sur l'ensemble du territoire Centrafricain et le retrait de toutes les lignes de fronts ;

Encourageons les États membres de la Communauté qui en ont la capacité à exprimer, au nom de la Communauté et en concertation avec ses organes, leur solidarité à la RCA, y compris par le déploiement des troupes armées, en vue notamment de l'aider à reconquérir son intégrité territoriale et à se redonner la capacité d'assurer efficacement et durablement sa propre sécurité ;

Encourageons également les acteurs politiques et les leaders politiques qui auront fait le choix de l'abandon des armes et de la violence à soutenir le processus électoral en cours et à retrouver la voie du dialogue politique en vue d'une concertation politique inclusive au lendemain des élections sous l'égide de la CEEAC ;

Décidons de soutenir la poursuite du processus électoral en cours et appeler le peuple centrafricain à se rendre massivement aux urnes demain 27 décembre 2020 ;

Décidons, conformément à la déclaration de la XVIIIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement du 27 novembre 2020, d'établir un cadre permanent de médiation pour une paix durable en RCA et de nommer un Médiateur Permanent de la crise centrafricaine ;

Demandons à la Commission d'opérationnaliser dans les meilleurs délais possibles le Cadre Permanent de médiation pour une paix durable en RCA en élaborant les termes de référence, le cadre de fonctionnement et le programme de travail dont la réactivation et le suivi au lendemain des élections, de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation de février 2019 ;

Appelons les États membres de la Communauté et la communauté internationale à apporter un soutien politique, financier, matériel et technique à la mise en place et au fonctionnement du Cadre permanent de médiation pour une paix durable en RCA ;

Instruisons la Commission, en application du principe de subsidiarité et dans le cadre du nouveau programme décennal continental « Faire Taire les Armes », à aider à élaborer et à mettre œuvre :

- Un programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration ;
- Un programme de Réforme du Secteur de la Sécurité ;
- Un programme de justice transitionnelle « Vérité-Justice et Réconciliation » ; et



- Un programme de sécurisation et de développement des espaces transfrontaliers.

Exhortons une fois de plus les partenaires techniques et financiers, dont nous saluons l'engagement et les considérables efforts déjà consentis, à poursuivre leur soutien en appuyant la mise en œuvre d'un robuste programme de reconstruction et de développement post-conflit en vue de créer enfin les conditions d'une paix durable en RCA.

Appelons une fois de plus le Conseil de Sécurité des Nations à mettre fin à l'embargo sous les armes en RCA afin de permettre au Gouvernement centrafricain de s'équiper pour la montée en puissance des Forces Armées Centrafricaines.



Fait à Brazzaville, le 26 décembre 2020